

Séance du 9 avril 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 3 avril 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, M. Aguerre, Adjoints ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Etchegaray, Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde, Mme Langlois à M. Esmieu, Mme Candillier à Mme Taieb, Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES – Exercice 2015 - Budget primitif - Budget principal.

La présentation des orientations budgétaires, lors de la séance du 12 février, a permis de mettre en lumière l'importance de l'effort financier demandé aux collectivités locales, qui verront les concours financiers de l'État diminuer de 11 milliards d'euros sur la période 2015-2017. La Ville de Bayonne devra ainsi équilibrer ses budgets et continuer d'assurer les différents services aux habitants tout en perdant plus de 11 millions d'euros de ressources en l'espace de trois ans. Il convient également de rappeler que les communes ont, au même moment, l'obligation de financer la réforme des rythmes scolaires, tout en voyant, pour certaines d'entre elles (dont Bayonne), leur contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) augmenter.

Le budget proposé pour l'exercice 2015 traduit fidèlement les orientations retenues en début d'année : volontarisme de l'action municipale malgré une contrainte financière sans précédent, maintien d'un niveau d'investissement significatif sur le mandat et engagement d'une baisse importante des dépenses de fonctionnement sur trois ans. Dans un contexte extrêmement contraint, l'équilibre du budget a ainsi été obtenu sans augmentation des impôts, pour la sixième année consécutive.

Par ailleurs, il convient de noter que les dépenses et recettes relatives aux fêtes traditionnelles et à la temporada taurine sont désormais individualisées dans un nouveau budget annexe, suite à une recommandation formulée par la Chambre régionale des comptes lors de son dernier contrôle. Ce budget annexe fait désormais l'objet d'une délibération spécifique.

Le budget primitif 2015 s'élève globalement à 99 M€, dont 69 M€ pour la section de fonctionnement et 30 M€ pour la section d'investissement. Hors opérations d'ordre et opérations de gestion de dette, les mouvements réels représentent 84,7 M€, soit une baisse de 3,4 % par rapport au budget précédent.

EQUILIBRE FINANCIER SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2015

(Présentation simplifiée hors opérations d'ordre et de gestion de dette, en milliers d'euros)

FONCTIONNEMENT (en K€)	B.P. 2014	B.P. 2015
RECETTES		
Produits des services et du domaine	7 700	6 741
Taxes d'habitation et taxes foncières	27 880	29 045
Attributions de l'Agglomération (dont hausse du FPIC qui fait baisse mécaniquement ces attributions)	15 146	14 750
Fiscalité indirecte	3 003	3 283
Dotations de l'Etat, subventions et compensations fiscales	14 017	12 735
Loyers et redevances	700	734
Remboursement de charges	854	389
Travaux en régie et transfert de charge	500	721
Total des recettes de gestion courante	70 100	68 398
Produits financiers et exceptionnels	375	302
Reprise sur provision pour dépréciation	180	200
TOTAL des RECETTES de FONCTIONNEMENT	70 655	68 900
DEPENSES		
Charges à caractère général	16 619	14 474
Charges de personnel	34 270	34 364
Subventions, contributions et charges de gestion	10 205	9 997
Recettes reversées	485	260
Total des dépenses de gestion courante	61 579	59 095
Charges financières	2 060	1 900
Charges exceptionnelles	372	1 456
Dépenses imprévues	100	100
Dotations aux amortissements	2 600	2 494
Provision pour dépréciation des comptes de tiers	180	200
TOTAL des DEPENSES de FONCTIONNEMENT	66 891	65 245

Recettes - dépenses = Virement à la section d'investissement	3 764	3 655
Virement + dotations aux amortissements = Capacité d'autofinancement brute prévisionnelle	6 364	6 149

INVESTISSEMENT (en K€)	B.P. 2014	B.P. 2015
RECETTES		
FCTVA et taxe d'aménagement	3 700	4 200
Subventions d'investissement reçues	4 249	2 600
Cessions immobilières	6 200	5 100
Autofinancement : dotations aux amortissements et virement de la section de fonctionnement	6 364	6 149
Divers	710	235
Emprunts	3 084	4 400
TOTAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT	24 307	22 684
DEPENSES		
Remboursement du capital des emprunts	5 800	6 100
Subventions d'équipement versées	420	774
Dépenses d'équipement : travaux, acquisitions, études et logiciels	17 455	14 294
Divers	132	795
Travaux en régie et charges à étaler	500	721
TOTAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT	24 307	22 684

1 – La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de la Ville sont, pour la première fois, en diminution par rapport à l'exercice précédent du fait de la baisse des dotations de l'État. Elles sont estimées à 68,9 M€, soit une baisse de 0,6 % par rapport au BP 2014 à périmètre constant (c'est-à-dire sans création du budget annexe fêtes traditionnelles et temporada).

Les produits des services et du domaine représentent 6,7 M€ contre 7,7 M€ au BP 2014, la baisse s'expliquant par le transfert des recettes des Fêtes et de la temporada au nouveau budget annexe. A périmètre constant, ces recettes ne connaissent pas de variation significative par rapport à l'an dernier et les prévisions pour 2015 sont donc proches des inscriptions du budget précédent.

Les principaux postes de recettes sont les suivantes :

- droits de stationnement sur voirie : 1 800 K€ (idem BP 2014) ;
- redevances d'occupation du domaine public : 1 031 K€ (1 056 K€ au BP 2014) ;
- crèches municipales : 992 K€ (971 K€) ;
- restauration et activités périscolaires : 1 195 K€ (1 155 K€) ;
- centre aquatique et piscine Lauga : 429 K€ (idem).

S'agissant des impôts directs, avec la décision de ne pas augmenter en 2015 les taux d'imposition communaux, la progression attendue des bases d'imposition et la mise en œuvre de la majoration de taxe d'habitation des résidences secondaires permet d'inscrire un produit prévisionnel de 29 M€ (+ 1,2 M€ par rapport au BP 2014).

Le produit fiscal reversé par la communauté d'agglomération est estimé globalement à 14,75 M€ (contre 15,15 M€ au BP 2014, du fait de la hausse de la contribution de la Ville au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales).

Ce produit fiscal correspond à la répartition d'une partie de la fiscalité professionnelle perçue par la communauté d'agglomération. Il s'agit, d'une part, de l'attribution de compensation, dont le montant est fixe (11 M€), et, d'autre part, de la dotation de solidarité communautaire, dont le montant peut varier chaque année en fonction de l'évolution des bases fiscales de la communauté. Pour cette dotation, la prévision 2015 est de 3,8 M€, correspondant au montant effectivement perçu en 2014 (4,22 M€), duquel est déduit la contribution de la Ville de Bayonne au FPIC, estimée à 425 K€. Il est rappelé que cette contribution progresse de 200 K€ par rapport à 2014, venant grever d'autant les recettes de fonctionnement.

La fiscalité indirecte devrait dégager un produit comparable à l'an dernier, dans son volume (3,3 M€) comme dans sa répartition.

Elle comprend 1,6 M€ pour le produit des droits de mutation (1,65 M€ au BP 2014), 960 K€ pour la taxe sur la consommation finale d'électricité (1 M€ en 2014), 460 K€ pour la taxe sur la publicité extérieure (correspondant à la facturation réalisée en 2014) et 260 K€ pour la taxe de séjour (230 K€ en 2014).

Les dotations de l'État, les subventions et compensations fiscales sont estimées globalement à 12,7 M€, soit - 9 % par rapport au budget 2014, représentant une perte de ressource de 1,3 M€.

Les dotations proprement dites représentent désormais 9 M€ contre 10,3 M€ en 2014, avec une baisse concentrée sur la dotation forfaitaire, dont le montant passe de 8,8 à 7,5 M€. L'accroissement de la population bayonnaise (+ 1 555 habitants au 1^{er} janvier selon le recensement de l'INSEE) permet à la Ville d'atténuer un peu la baisse considérable des dotations de l'État, baisse qui s'établit à 1,3 M€. Le montant des autres dotations est stable : 1,5 M€, comprenant essentiellement la dotation de solidarité urbaine (1 M€).

Le montant des subventions et participations reçues de l'Union européenne, de l'État et des autres collectivités et locales est estimé à 1,73 M€, soit un montant équivalent à la prévision 2014. Elles correspondent pour une large part au cofinancement de projets ou d'opérations spécifiques, telles que le programme de rénovation des quartiers anciens dégradés (134 K€), la gestion de la plaine d'Ansot (205 K€) ou l'application de la réforme des rythmes scolaires (128 K€).

Les autres produits courants (chapitre 75) correspondent pour l'essentiel aux loyers encaissés par la Ville ; la recette attendue est de 734 K€, en progression de 5 % en raison de la perception de nouveaux loyers.

Les autres recettes de fonctionnement représentent 1,6 M€ (1,9 M€ en 2014), dont 0,2 M€ pour les remboursements de rémunération de personnel, 0,2 M€ pour les écritures de stock, 0,5 M€ pour les travaux d'investissement réalisés en régie (production immobilisée), 0,12 M€ pour les produits financiers (placement du legs Howard-Johnston), 0,18 M€ pour les produits

exceptionnels, et 0,2 M€ pour une reprise sur provision pour dépréciation des comptes de tiers.

Conséquence directe de la baisse des recettes, le budget 2015 prévoit des **dépenses de fonctionnement** en diminution par rapport à l'exercice précédent. Elles représentent globalement 65,25 M€, soit une baisse de 0,4 % à périmètre constant.

Les charges à caractère général (achats et charges externes) sont prévues à hauteur de 14,5 M€ contre 16,6 M€ au BP 2014, cette évolution s'expliquant en grande partie par le transfert au budget annexe des dépenses des Fêtes et de la temporada (pour un total de 1,9 M€).

Comme annoncé lors des orientations budgétaires, l'ensemble des dépenses des services a fait l'objet d'un réexamen critique avec une recherche d'économie systématique. De ce fait, les crédits alloués aux différents domaines d'intervention sont quasiment tous en baisse par rapport au BP 2014 : communication, sport, évènementiel, etc. L'ensemble des mesures d'économies représente 650 K€, soit une baisse de - 4 %.

Pour autant, le BP 2015 intègre environ 400 K€ de dépenses nouvelles, liées à la réforme des rythmes scolaires (effet année scolaire pleine pour le recours aux intervenants extérieurs) et aux priorités municipales pour ce mandat : mise en place du dialogue citoyen, promotion de la langue basque, réalisation d'un schéma directeur touristique, accroissement des actions de réhabilitation du centre ancien.

Les charges de personnel s'élèvent à 34,3 M€, soit un montant quasiment identique à celui du BP 2014, après transfert de 0,7 M€ sur le budget annexe (ce qui présente l'intérêt de ne plus intégrer les rémunérations des toreros dans les charges de personnel).

L'évolution de la masse salariale du personnel municipal ressort à +800 K€, dont 600 K€ liés à la réforme des rythmes scolaires (effet année pleine, conformément au budget estimé de 900 K€ pour une année scolaire). A périmètre constant, la progression des dépenses de personnel est ainsi limitée à 200 K€, soit une hausse de 0,6 %, soit un niveau très faible au vu des exercices précédents. Là aussi, un travail approfondi a été mené avec les élus, la direction générale et tous les services pour parvenir à ce résultat.

Les subventions et charges de gestion sont évaluées à 10 M€, en baisse de 2 % par rapport au BP 2014.

Ce chapitre budgétaire comprend tout d'abord 647 K€ pour le financement des syndicats mixtes ou intercommunaux auxquels la ville adhère (+ 2 %) : 475 K€ pour le syndicat du musée basque et de l'histoire de Bayonne, 39 K€ pour le syndicat de la Nive maritime, 68 K€ pour le syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque et 66 K€ pour la fourrière animale « Txakurrak », avec une progression de 10 % pour ces deux dernières structures.

Les différentes contributions existantes en matière scolaire nécessitent de prévoir cette année un crédit de 1 022 K€ contre 944 K€ l'an dernier. La principale dépense correspond au forfait de fonctionnement versé aux écoles privées et publiques, qui s'élève globalement à 768 K€, avec une évolution limitée à 1 %. Deux autres participations enregistrent en revanche une hausse significative : celle relative au transport scolaire des collégiens, estimée à 150 K€ (+45 K€), et celle relative au financement des classes à horaires aménagés : 95 K€ (+ 25 K€).

La ligne budgétaire dédiée aux subventions est ramenée à 5,2 M€ contre 5,4 M€ au BP 2014. Cette ligne budgétaire comprend :

- les enveloppes spécifiques qui ont été maintenues pour les actions de la politique de la ville (60 K€), le service civique (62 K€) ou encore l'aide à la restauration dans les écoles privées (190 K€) ;
- l'enveloppe générale pour les associations qui s'établit à 4,86 M€ (baisse limitée à 4%), avec une affectation modulée (hausse, stabilité ou baisse des subventions apportées) et l'engagement de la démarche d'instauration de critères d'aides aux associations ; cette enveloppe traduit, en dépit d'un contexte budgétaire exceptionnel, une volonté politique, de garantir un soutien identique à celui de l'année 2014 aux associations qui assument, dans le champ de l'éducation, de l'action sociale ou de la lutte contre la précarité, des missions de service public.

Après une progression substantielle en 2014 (+ 160 K€), la subvention d'équilibre versée au Centre communal d'action sociale sera reconduite quasiment au même montant, soit 2 650 K€ ; rappelons qu'elle représente 70 % des ressources de cet établissement public. Pour information, son projet de budget 2015 s'élève à 3,8 M€, en très légère baisse par rapport à 2014 (- 0,6 %), la progression des dépenses sociales étant compensée par une diminution des dépenses d'administration.

Enfin, ce chapitre comprend également 0,4 M€ pour les indemnités et la formation des élus, ce poste diminuant de 94 K€ par rapport au budget précédent.

Les charges financières sont à nouveau en baisse et sont prévues à hauteur de 1,9 M€ (- 160 K€ par rapport au BP 2014).

Malgré un léger accroissement de l'endettement (+ 2,2 M€ en 2014), les intérêts des emprunts sont ramenés à 1,76 M€ contre 1,84 M€ l'an dernier, soit une baisse de 4 %, résultant notamment du très faible niveau des taux d'intérêt.

Au total, l'annuité prévisionnelle de la dette progresse légèrement : elle s'établit à 8 M€ contre 7,86 M€ en 2014, la baisse des frais financiers compensant partiellement l'augmentation du remboursement du capital (+ 300 K€).

Le chapitre des « atténuations de produits » (260 K€ contre 485 K€ en 2013) correspond uniquement au reversement de la taxe de séjour à l'Office de tourisme de Bayonne (la contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales étant désormais déduite de la dotation de solidarité communautaire).

Les charges exceptionnelles représentent 1,5 M€ contre 0,4 M€ précédemment, cette forte progression résultant de l'inscription de la subvention d'équilibre au budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada : 1,2 M€, correspondant au « coût net prévisionnel » des fêtes traditionnelles.

Les autres charges de fonctionnement s'élèvent à 2,8 M€ (2,9 M€ en 2014), dont 2,5 M€ pour les dotations aux amortissements (- 106 K€), 200 K€ pour la provision pour dépréciation des comptes de tiers et 100 K€ au titre des dépenses imprévues.

Comme envisagé lors des orientations budgétaires, la perte de ressources de fonctionnement a pu être en grande partie compensée par une baisse des dépenses. De ce fait, la capacité

d'autofinancement brute prévisionnelle enregistre un recul limité (- 3,4 %) et ressort à 6,15 M€ contre 6,36 M€ au BP 2014.

On notera également que ce montant de 6,15 M€ correspond quasiment à celui du remboursement du capital des emprunts (6,1 M€), ce qui permet au budget 2015 de conserver un léger autofinancement net des investissements.

2 – La section d'investissement

Les **dépenses d'investissement** s'établissent à 30 M€ contre 35,2 M€ au BP 2014. Elles correspondent aux quatre types de dépenses suivantes :

- Le remboursement du capital des emprunts : 6,1 M€ (5,8 M€ au BP 2014).
- Les opérations liées à la gestion de la dette : 7 M€ pour les remboursements temporaires sur emprunts « revolving » (permettant d'économiser des frais financiers), ces opérations s'équilibrant en dépenses et recettes.
- Les opérations diverses : 1,8 M€, correspondant essentiellement aux remboursements à l'EPFL (0,6 M€), aux opérations patrimoniales d'intégration à l'actif d'immobilisations (0,3 M€), s'équilibrant en dépenses et recettes, aux travaux d'investissement réalisés « en régie » par les services municipaux (0,5 M€) et à une inscription de 0,2 M€ au titre des dépenses imprévues.
- Les dépenses d'équipement proprement dites (chapitres 20 à 23) : 15,1 M€ (17,9 M€ au BP 2014), se répartissant de la manière suivante :
 - 0,8 M€ pour les subventions d'équipement, principalement les subventions aux propriétaires pour les réhabilitations d'immeubles en centre ancien (0,65 M€) ;
 - 0,4 M€ pour les immobilisations incorporelles, correspondant aux acquisitions de logiciels et aux études relatives à la planification urbaine ;
 - 2,6 M€ pour les acquisitions, dont 1 M€ pour les acquisitions foncières ;
 - 11,3 M€ pour les travaux (15 M€ au BP 2014).

Dans le domaine de la culture et du patrimoine, les crédits d'investissement proposés s'élèvent à 2,15 M€. Ils comprennent notamment 450 K€ pour la restructuration du musée Bonnat-Helleu et les réserves muséographiques, 157 K€ pour la conservation des collections du musée Bonnat-Helleu, 750 K€ pour le regroupement des salles de cinéma d'art et d'essai, 455 K€ pour la restauration du Bastion royal et des espaces arrières des remparts et 150 K€ pour des aménagements du DIDAM, nouvel espace Art déco permettant à la Ville de Bayonne d'offrir un véritable espace partagé, pouvant accueillir divers types d'expositions.

Les crédits relatifs à l'éducation s'élèvent à 1,3 M€, avec une inscription très importante pour l'école Malégarie (500 K€), pour partie liée à la création d'un pôle des arts théâtraux et numériques et pour partie liée à la réhabilitation de l'école. Une enveloppe significative de 820 K€ est par ailleurs consacrée à l'engagement du plan pluriannuel de travaux portant sur les 25 établissements scolaires de la ville de Bayonne, à laquelle s'ajoute 128 K€ pour l'équipement informatique (plan numérique écoles).

Un budget de l'ordre de 608 K€ sera consacré au domaine sportif, avec 250 K€ pour l'aménagement d'une salle de boxe (projet Azkar), et avec le lancement de nouveaux projets : 150 K€ pour la construction de vestiaires sur le site de la Floride, 200 K€ pour la création d'un stade de rugby aux Hauts de Sainte-Croix, opérations qui se poursuivront sur 2016.

Dans le domaine de la vie sociale, les opérations prévues totalisent près de 900 K€ avec notamment 445 K€ pour l'achèvement de la MVC Habas-Porcelaine, 100 K€ pour des travaux d'amélioration dans les crèches (Chaho, Pyrène, Saint Esprit et Pirouette), le bâtiment neuf pour Luma Baiona venant d'être livré. Sont prévus également 100 K€ pour l'équipement de quartier du Séqué et 125 K€ pour la rénovation des aires de jeux.

L'aménagement des espaces publics et des liaisons douces reste le premier domaine d'intervention, avec près de 3 M€ de crédits pour les projets neufs. Les projets Véloodyssée et Véloroute littoral mobiliseront 1,1 M€, avec notamment le raccordement des voies cyclables au nouveau viaduc ferroviaire. La réfection complète des espaces publics et de l'éclairage public de l'avenue Docteur Gaudeul constitue l'autre grande opération de 2015, avec un budget estimé à 0,7 M€. Parmi les autres chantiers prévus, on peut citer la création de voirie pour la rue de la Porcelaine (400 K€), le réaménagement du chemin de Jupiter (200 K€), ainsi que l'engagement d'un programme d'économie d'énergie pour l'éclairage public (250 K€).

Dans le domaine de l'urbanisme et de l'environnement, les inscriptions proposées s'élèvent à 2,3 M€, avec notamment 1 M€ pour les acquisitions foncières, 650 K€ pour les subventions municipales pour les réhabilitations de logements et d'immeubles, 330 K€ pour l'aménagement de l'Espace Montaut (relocalisation et nouvelle scénarisation de la boutique du patrimoine, maison du développement durable) et 137 K€ de mise en valeur de la plaine d'Ansot.

Une enveloppe budgétaire de 1,7 M€ est prévue pour les autres équipements municipaux, permettant notamment la réalisation des travaux d'extension-réhabilitation de l'office de tourisme (500 K€), des travaux de réaménagement de locaux (300 K€) notamment à l'Hôtel de Ville (salle du conseil municipal, grand salon et salon carré, divers bureaux), la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (162 K€), l'amélioration des performances énergétiques (154 K€), la réalisation d'une étude sur l'évolution de la salle Lauga (50 K€) et des travaux de sécurité aux arènes (80 K€).

Enfin, comme chaque année, près de 3 M€ sont affectés au gros entretien de la voirie, des ouvrages d'art, et aux moyens généraux (véhicules, matériel, parc informatique).

Une liste détaillée des opérations d'investissement est jointe pour information au document budgétaire.

Les recettes d'investissement se détaillent quant à elles de la manière suivante :

- 4,2 M€ de ressources propres d'investissement (3,7 M€ en 2014), soit 2,7 M€ pour le fonds de compensation de TVA et 1,5 M€ au titre de la taxe d'aménagement (son produit progressant de 0,5 M€) ;
- 2,6 M€ pour les subventions d'équipement provenant de l'Union européenne, de l'État et des autres collectivités locales (4,25 M€ en 2014) ;
- 5,1 M€ de cessions immobilières (6,2 M€ en 2014), incluant principalement la vente des terrains de l'ex-piscine Sainte-Croix (4,7 M€) ;
- 6,15 M€ d'autofinancement brut (6,4 M€ en 2014) ;
- 7 M€ pour les opérations de gestion de dette ;
- 0,55 M€ de recettes diverses.

Il peut être souligné l'importance des ressources propres et des cessions immobilières, ces deux postes totalisant à eux seuls plus de 9 M€. En y ajoutant les subventions d'investissement (2,6 M€), on constate que ces ressources d'investissement couvrent plus de 70 % du besoin de financement des investissements. De ce fait, l'inscription d'emprunt nécessaire à l'équilibre budgétaire est limitée 4,4 M€ (3,1 M€ au BP 2014), étant rappelé qu'il s'agit là d'un volume théorique. Pour information, la projection des comptes au 31 décembre 2015, basée sur une hypothèse de réalisation des dépenses d'équipement à 75 % (incluant 9 M€ de crédits 2014 reportés en 2015), fait ressortir un besoin d'emprunt d'environ 6 M€, proche du montant de capital remboursé, ce qui correspond à l'objectif de stabilité de l'endettement.

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2015 du budget principal, présenté dans le document ci-annexé, par nature et par chapitre.

Adopté à la majorité.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas votent contre.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.